

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

ACQUISITION DE LA MAISON COLOMBAT 2 RUE ROBERT LUGNIER

Décide d'acquérir la propriété des Consorts COLOMBAT sise 2 rue Robert Lugnier pour un montant de 50 000 € plus commission d'agence et frais de notaire, en raison du caractère historique de ce patrimoine.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN MONTEE DES RAMEAUX

Emet un avis favorable pour la cession gratuite de terrain le long de la montée des Rameaux de l'ordre de 40 m² de la Société Plein Sud de Saint Germain Laval Le Pavé 42130 MARCILLY LE CHATEL, représentée par son gérant M. Emmanuel CREMONESE, à la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PUBLIQUE

Accorde une subvention supplémentaire à la coopérative scolaire de l'Ecole publique pour différentes sorties scolaires année 2013/2014

TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2014

Décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement en vigueur (2.5%)

RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL M. JACQUES RAMOND ROUTE DE ST GEORGES

Un bail commercial de courte durée a été établi avec M. Jacques RAMOND, Paysagiste du 01.12.2012 au 30.11.2013, pour la location d'un dépôt communal comprenant un petit hangar et un terrain attenant, situés lieu dit « Le Grand Vernay » Route de St Georges de Baroille, pour la réalisation de son activité. Suite à sa demande, accorde le renouvellement de cette location à compter du 1er décembre 2013 par bail commercial de 9 ans, avec révision triennale du loyer suivant l'indice du coût de la construction.

BAIL DE LA SOCIETE SC DIFFUSION

Un bail commercial de courte durée a été établi avec la Sté SC Diffusion du 01.05.2012 jusqu'au 30.04.2013, pour le logement communal situé 57, Place du 8 Mai, à titre précaire, pour exercer une activité de fabrication de bijoux. Le conseil accorde le renouvellement de cette location à compter du 1er mai 2013 par bail commercial de 9 ans, avec révision triennale du loyer suivant l'indice du coût de la construction.